

ECOLE DES AUXILIAIRES DES DOUANES

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

LES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS COMMENCENT LE LUNDI 06 OCTOBRE 2025 :

- DU LUNDI AU JEUDI DE 09 HEURES A 13 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES
- LE VENDREDI DE 09 HEURES A 12 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES

MODALITES



REINSCRIPTIONS (Etudiants de deuxième année)

- DST : **200.000 Frs**

Mensualités 67.500 F (60.000 F le mois + 7500 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois, de novembre à juin.

- DDD : **150.000 Frs**

Mensualités 56.250 Frs (50.000 F le mois 6250 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois, de novembre à juin.

NB : Aucun auditeur ne peut se réinscrire s'il n'est en règle, au titre de l'année 2024/2025, avec la comptabilité.

INSCRIPTIONS (Etudiants de première année)

○ ASSISTANT DECLARANT EN DOUANE (ADD) :

- Copie légalisée du BFEM ou diplôme équivalent + certificat de scolarité de la classe de 1ère ou de Terminale ;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- 92.000 F (50.000 F : droits d'inscription + 32.000 : 1^{ère} mensualité + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun).

Mensualités 32.000 frs payables le 5 de chaque mois de novembre à juillet.

- **DIPLOME DE DECLARANT EN DOUANE (DDD)** :
 - Copie légalisée du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;
 - Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
 - 01 photo d'identité ;
 - 160.000 F (150.000 F : droits d'inscription +10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun),
Mensualités 56.250 Frs (50.000 F le mois 6250 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois, de novembre à juin.
- **DIPLOME SUPERIEUR DE TRANSIT (DST)** : Admission après sélection

1. Dépôt des dossiers de candidature : du Lundi 06 au Mardi 28 octobre 2025 à 12 heures

Composition du dossier :

- Copie légalisée de la licence ou d'un diplôme équivalent (**Voie directe**) /Diplôme de Déclarant en Douane ou équivalent + Attestation de travail justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle en transit (**Voie professionnelle**) ;
- Curriculum vitae (CV).

2. Sélection/ Tests d'entrée : voie directe et professionnelle : **Epreuve écrite** : jeudi 30 octobre 2025 à 9 heures à l'Ecole des Douanes et **Entretien** : vendredi 31 Octobre 2025 à 9 heures à l'Ecole des Douanes)

3. Inscription administrative pour les candidats sélectionnés (Jeudi 02 novembre 2023)

- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- 210.000 F (200.000 F : droits d'inscription + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun),
Mensualités 67.500 F (60.000 F le mois + 7500 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois, de novembre à juin.

NB : Tous les paiements se font par WAVE. Les frais de transferts sont supportés par l'Ecole.

DEMARRAGE DES COURS : **LUNDI 10 NOVEMBRE 2025**

NB : en cas de nécessité, l'enseignement peut être bimodal (en présentiel et en ligne).

